

Grand Prix milieux humides et urbanisme

Dossier de la rédaction de H2o
Avril 2018

Les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires ont salué les collectivités qui se sont engagées dans la deuxième édition du Grand Prix "Milieux humides et urbanisme - Des atouts pour nos territoires". Cet appel à candidature, lancé dans le cadre du Plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018, vise à maintenir et à renforcer la dynamique initiée par la première édition, en mettant en avant de nouvelles expériences territoriales de préservation, création ou restauration de milieux humides.

Le comité de sélection a attribué cette année un Grand Prix, quatre prix thématiques et un prix spécial. Le Grand Prix récompense la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise, appuyée par le département des Yvelines, pour le Parc du Peuple de l'herbe. La collectivité lauréate a porté un projet très ambitieux de réhabilitation et de valorisation d'un espace à l'abandon dans un environnement globalement urbanisé. Cette réalisation exemplaire, inaugurée en juin 2017, est profondément tournée vers la valorisation de milieux humides (étangs, mares, berges, noues) et naturels diversifiés (boisements, friches herbacées et arbustives). Avec des espaces dédiés aux usages récréatifs et pédagogiques, notamment l'installation de la Maison des insectes (en partenariat avec l'Office pour les insectes et leur environnement), le Parc du Peuple de l'herbe est un projet contemporain associant qualité écologique et qualité de vie.

Le Grand Prix était ouvert aux collectivités (communes et leurs groupements, syndicats mixtes), en métropole et outremer. Son objectif est de : Valoriser des opérations réussies d'aménagement et de planification urbaine intégrant les milieux humides dans l'aménagement du territoire ; Porter le regard sur des opérations qui méritent d'être connues pour les richesses qu'elles apportent en ouvrant l'aménagement urbain sur la nature, alors que les milieux humides sont encore trop souvent considérés comme des handicaps ou des obstacles à l'aménagement. Il est organisé par les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires, avec l'appui du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), sous le pilotage du groupe thématique milieux humides et urbanisme, issu du Plan national d'actions en faveur des milieux humides, et en partenariat avec l'Association des maires de France, l'Agence française pour la biodiversité et les agences de l'eau.

Environnement France

À

À À